

The logo for Sup Biotech features the text "Sup Biotech" in a bold, dark blue sans-serif font. To the right of the text is a stylized green molecular structure icon consisting of three spheres connected by lines. The entire logo is enclosed in a thin green rectangular border.

**Sup  
Biotech**

# **Bachelor en Biotechnologies**

TARIFS POUR L'ANNÉE 2024-2025

Cette formation est dispensée uniquement sur le campus parisien.

	MONTANT A	MONTANT B			FRAIS ANNEXES Règlement global à la rentrée***
	Premier versement lors du dépôt du dossier d'inscription (puis à la réinscription les années suivantes) **	CHOIX 1 Règlement global à la rentrée*	CHOIX 2 Règlement en 4 fois**	CHOIX 3 Règlement en 10 fois**	
<b>BACHELOR 1</b>	990 €	6 797 €	1 736 € X 4 le 15/09/2024 le 15/12/2024 le 15/02/2025 le 15/04/2025	697 € X 10 du 15/09/2024 au 15/06/2025	170 €
<b>BACHELOR 2</b>	990 €	6 797 €	1 736 € X 4 le 15/09/2024 le 15/12/2024 le 15/02/2025 le 15/04/2025	697 € X 10 du 15/09/2024 au 15/06/2025	170 €
<b>BACHELOR 3 (en FISE, avec stage)</b>	990 €	6 797 €	1 736 € X 4 le 15/09/2024 le 15/12/2024 le 15/02/2025 le 15/04/2025	697 € X 10 du 15/09/2024 au 15/06/2025	170 €

	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
<b>BACHELOR 3 (année d'apprentissage)</b>	43% du SMIC	53% du SMIC	Salaire le + élevé entre le SMIC et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage

\* par prélèvement automatique le 15/09/2024

\*\* par prélèvement automatique

\*\*\* les frais annexes prélevés le 15/09/2024 au plus tard sont en complément du tarif annuel et reversés à des tiers :

- participation aux activités sportives : 105 €
- vie associative : 65 €
- cotisation à l'association des Alumni « SupBiotech Alumni » à partir de la Bachelor 3 : 20 €

Information : en cas de rejet de prélèvement, les frais afférents viendront majorer les sommes dues.

L'élève devra être équipé d'un ordinateur portable dont la configuration minimale requise est fournie lors de l'admission (candidats@supbiotech.fr)

Lors de l'inscription, les frais de scolarité sont valables pour l'année en cours et sont susceptibles d'être modifiés lors des années suivantes.

En effet, comme SupBiotech ne perçoit aucune aide financière de l'État, son budget de fonctionnement est essentiellement constitué des frais de scolarité et il est ajusté chaque année en fonction de l'inflation et des investissements nécessaires au développement d'une école d'ingénieurs accréditée par la CTI (mobilité internationale, équipements pour les laboratoires d'Enseignement et de Recherche, recrutement de nouveaux enseignants chercheurs, aménagement des locaux...). Pour les réinscriptions les années suivantes, le montant des frais de scolarité restera constant tout au long des études à l'inflation près et sauf événement ou investissement particulier justifiant une augmentation.

Dans le cadre de la sollicitation d'un prêt bancaire pour financer vos études, nous vous recommandons d'en informer votre conseiller bancaire pour qu'il prenne en compte cette révision annuelle dans l'estimation du prêt.

Si vous avez besoin d'un conseil personnalisé, prenez rendez-vous avec l'un de nos conseillers en appelant le 01 84 07 19 16.